Ville de Kêr
DOUARNENEZ

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 029-212900468-20260409-G_2026_68-AR

ARRETE G-2026-68

Arrêté de délégation de signature à M. Loïc STRULLU

Le Maire de la Ville de Douarnenez,

Vu l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de signature consenties par le Maire à certains fonctionnaires territoriaux,
Vu l'article 4.2 de la convention du 5 décembre 2017 portant sur la mise en place d'un service commun garage entre la Commune de Douarnenez et Douarnenez Communauté,
Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément dans le domaine de la gestion du parc des véhicules municipaux, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature au responsable du service moyens généraux et logistiques.

ARRETE

Article 1er : M. Loïc STRULLU, technicien, responsable du service commun garage, reçoit délégation pour procéder, sous notre surveillance et notre responsabilité et en cas d'absence ou d'empêchement du Maire ou de l'Adjoint délégué, à la signature des pièces administratives relatives à la gestion du parc automobile.

A ce titre, il pourra procéder :
- à toutes démarches administratives relatives à la gestion du parc automobile de la mairie de Douarnenez (acquisition, cession, modification)
- à toutes démarches relatives à l'environnement automobile (taxes douanières, demande de primes ou bonus, etc...)

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet ce jour.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs sera adressée à :
- M. Loïc STRULLU, technicien, responsable du service commun garage de Douarnenez communauté,
- La Direction générale des services de la Ville de Douarnenez,
- M. le Comptable du trésor, trésorier de la Ville de Douarnenez,
qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son application, ainsi qu'à M. le Préfet du Finistère.

A Douarnenez, le 9 avril 2026

Jocelyne POITEVIN,
Maire

Spécimen de signature
de M. Loïc STRULLU